

PERRROS-GUIREC

PLAN DU LOT n°23

"Le domaine des 7 Iles"

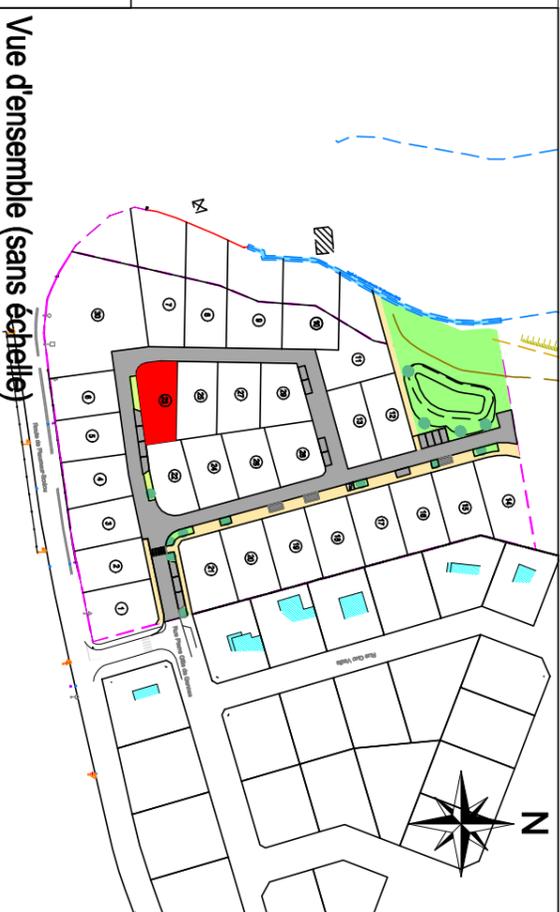
Section AZ n°336

Surface du lot : 366 m²
Surface de plancher maximale : 200 m²



SAS VAL D'ERDRE PROMOTION
6 rue Thessalle - BP 4439
44244 LA CHAPELLE SUR ERDRE Cédex
Tél : 02.28.01.28.30
E-mail : direction.realisations@perion-immobilier.com

Plan selon Permis d'aménager
N° PA 022 16817G0003
Delivré le : 10.10.2017 et prolongé par arrêté du 13.07.2020



LEGENDE

① Numéro du lot	Chaussée	Branchement Eaux usées
⊙ Borne O.G.E Nouvelle	Aire de répurpation	Branchement Eaux Pluviales
⊙ Borne O.G.E Ancienne	Position de principe	
⊙ Piquet bois	Trottoir	
12/29 3/00 Cotation périmétrique	Espace Vert	
Périmètre de l'opération	Arbre tige ou cépée	Citerneau Eau Potable
Limite zonage PLU	Position de principe	Coffret Gaz-
Enclave privative non close	Point altimétrique du terrain naturel	Citerneau Téléphone
Entrée du lot conseillée	relevé avant les travaux d'aménagement	Coffret Electricité
	75.34 75.34 Altimétrie de voirie finie	

1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du Code Civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
2. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc.) a été définie suivant les plans de récoulement fournis par les entreprises (Coffret Télécom, électricité et citerneau AEP : réf PERRROS GUIREC Coffrets-citerneaux.dwg du 18.11.2021 ; Branchements EU et EP : Recoulement EU EP.dwg du 29.11.2021).
3. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
4. Les points altimétriques du terrain Naturel sont données à titre indicatif, ils sont issus du plan fourni par le maître d'ouvrage et réalisé par la société QUARTIA et convertis dans le système NGF. Ces points sont issus d'un relevé effectué avant les travaux d'aménagement.
5. Les points altimétriques projets de voirie finie sont issus du plan fourni par l'entreprise SETAP et convertis dans le système NGF (réf SETAP EXE.dwg du 30.11.2021).
6. L'agrandissement de propriété prévu pour les lots n°7 à 10 inclus et n°30, situé en zone humide, fera l'objet de dispositions particulières notamment imposées par les éventuelles prescriptions de la police de l'eau dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau.

AMENAGEMENTS TERRITOIRES



GEOMETRE - EXPERT
5, route de Kérouac
Z.I. de GRACES
22 200 GUINGAMP
Tél : 02 96 43 77 44 - fax : 02 96 21 08 58
E-mail : gahugan@at-ouest.com

Modifié le :	Date : 02.12.2021
Dossier N° :	GP7146

